

RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

PLANCHES DE ZONAGE

Centre-53

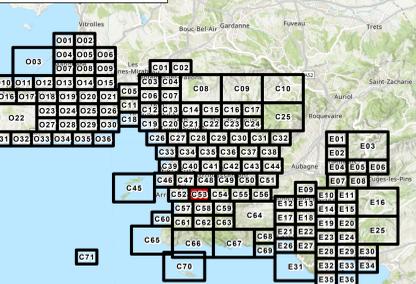
PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 3 approuvée le 18/04/2024

MARSEILLE



Tableau d'assemblage



Urbanisme

- URBANISME**
 - Limite de zone
 - Orientations (aménagement et de programmation) (OAP) sectorielles
 - Planche de détail
 - Polygone constructible
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**
 - Emplacement réservé pour voirie
 - Autre emplacement réservé
 - Servitude pré-localisation pour équipement

- PATRIMOINE**
- PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL**
 - Élément remarquable
 - Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche
 - Espace d'accompagnement remarquable
 - Axe urbain remarquable
 - Forme d'habitat spécifique
 - Quartier en balcon remarquable
 - Canal de Marseille et dérivations
- RISQUES**
- INONDATION**
 - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
 - Mouvement de terrain à Marseille
 - Zone inconstructible
 - Zone inconstructible à aléa faible ou modéré
 - Zone à prescriptions renforcées
 - Zone à prescriptions simples
 - Cavité inondable
 - Axe d'écoulement diffus
 - Axe d'écoulement concentré

- Fond de Plan**
 - Parcelles
 - Élément de repère
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Plaque ou Plan d'eau
 - Cimetière

